

Jean-Louis AROUI
Président du jury de licence
de l'UFR des Sciences du Langage

A l'attention des étudiants de licence SDL

Saint-Denis, le 15 mai 2014

INFORMATION SUR LA PROCEDURE DITE DE « RENONCIATION »

Les étudiants n'ayant pas la moyenne dans un E.C. alors que leur année peut être validé par le biais des compensations sont invités à « renoncer » à leur note de première session dans cet E.C., procédure administrative qui leur permettra de passer la session de rattrapage pour cet E.C. Malgré le terme de « renonciation », en aucun cas la note ne sera perdue : ce qui signifie que, si l'étudiant a au rattrapage une note inférieure au résultat de première session, le jury prendra en compte la note de première session.

La procédure à suivre est la suivante :

1. Aller sur la page d'accueil du site d' université Paris 8
2. Cliquer sur « Inscriptions »
3. Cliquer sur « Formulaires en téléchargement »
4. Cliquer sur « Renonciation à la compensation »
5. Télécharger le fichier et lire la notice explicative.
6. Compléter le fichier et
7. Le remettre à Eva (secrétariat des licences SDL) d'ici le **5 juin 2014**.

